

Conseil d'établissement - Ordre du jour

I. Ouverture de l'assemblée et constatation du Quorum

18 h 30

Quorum constaté par Perrine, présidente du conseil d'établissement (CÉ).

II. Parole au public

18 h 31

Madame Nathalie Lévesque, Directrice de l'unité 6 du CSDDM, unité dont l'école Saint-Enfant Jésus fait partie, se présente. Elle assiste à cette séance du CÉ pour observer la rencontre.

III. Lecture et adoption de l'ordre du jour

18 h 33

- Plusieurs modifications à l'Ordre du jour (ODJ) sont proposées :
 - Michaël propose de supprimer le point VI. b) Budget pro forma, parce que les informations ne sont pas encore disponibles, mais le seront normalement au prochain CÉ régulier.
 - Perrine propose d'ajouter un Point de décision en VI. b) Consultation des élèves.
 - Eve propose d'ajouter un Point de décision en VI. c) Modification du point 3.1 de la Régie interne. Ce point concerne le délai minimum d'envoi des documents aux membres du CÉ, dans le but d'aligner notre Régie interne sur l'Article 162 de la Loi sur l'instruction publique qui a été modifié il y a plus d'un an.
 - Eve propose d'ajouter un Point de parole : VIII. e) Déléguée au Comité de parents. Eve fait remarquer que ce point est régulièrement oublié dans les ODJ envoyés et demande qu'il soit ajouté par défaut à tous les ODJ futurs.
 - Severine propose d'ajouter un Point de décision en VI. d) Avis de convocation à la séance extraordinaire du CÉ le 28 mai 2025 (adoption).
- **Severine propose l'adoption de l'ordre du jour avec les modifications. Nicolas seconde. Perrine demande si quelqu'un demande le vote. Personne ne demande le vote. L'ordre du jour modifié est adopté.**

IV. Adoption de procès-verbal du 5 mai 2025

18 h 38

- Perrine demande s'il y a des modifications à apporter au PV du 5 mai 2025.
- Michaël propose de parcourir le document par sections ; accord des autres membres. Il propose les modifications suivantes :
 - « II. Parole au public » : enlever la dernière phrase « Les procès-verbaux (PV) des assemblées du CÉ devraient être présents sur le site internet de l'école. » Severine dit avoir vérifié avant la séance du 5 mai 2025 mais ne pas avoir vu les PV après celui de décembre. Michaël indique que les PV qui ont été adoptés sont sur le site de l'école. S'ensuit une discussion.

- « III. Lecture et adoption de l'ordre du jour », 1^{er} point : Ajout de « Pour mieux gérer le temps et l'horaire, » devant « Michael mentionne que les ajouts devraient être transmis avant la rencontre ».
- « V. Points d'informations, a) Sondage sur la communication », 4^e point, ajout de « Le directeur précise que cette adresse courriel est le point de communication pour les parents avec le CÉ. Il serait important de clarifier que c'est la direction de l'école et la présidence du CÉ qui reçoivent normalement les messages adressés au CÉ, mais qu'en raison d'un problème technique, seule la direction reçoit les messages. »
- Maude propose de rajouter au point « V. Points d'informations, b) Comité anglais [...] Recommandation 2 », au 3^e point : « et de s'impliquer dans le Comité anglais, et de faire un lien d'engagement communautaire avec McGill. »
- Eve propose :
 - De rajouter la numérotation du Point « VIII. Prochaine rencontre et levée de la séance », et d'y ajouter « Perrine propose la levée de la séance et Nicolas seconde. ».
 - Eve propose trois groupes de modifications demandées par courriel par Stéphanie (absente de cette séance) :
 - Dans tout le document, remplacer « la CSSDM » par « le CSSDM ».
 - « VI. Points de décision, e) Budget (adoption) », 4^e point : Remplacer « Comptes de dettes » par « Mauvaises créances ». Et ajouter « Le processus de recouvrement a été fait, mais malgré le processus, les sommes n'ont pas été entièrement récupérées. » entre « montant total est supérieur. » et « Décision prise par la direction ».
 - « VII. Parole..., b) Au service de garde (sondage) », dernier point : Remplacer « Stéphanie et Michaël dit que SEJ reçoit la réglementation en fin d'année scolaire. Donc... » par « Stéphanie et Michaël disent que les balises du ministère ne sont pas encore connues et que le CSSDM envoie à tous les SDG la nouvelle réglementation au courant du mois de juin, donc... ».
- Michaël propose les autres modifications suivantes :
 - « VI. Points de décision, e) Budget (adoption) », 4^e point : Remplacer « la direction du SDG » par « la technicienne du service de garde », ainsi que « rayer » par « radier ». Plus loin, remplacer « Stéphanie dit que la CSSDM considère que le SDG doit s'autofinancer. » par « Stéphanie dit que le service de garde doit s'autofinancer. ». De plus, après « rembourser la dette », enlever la partie de phrase « « en enrayer le plus possible » ». Severine dit se souvenir que Stéphanie avait prononcé cette phrase et non pas de radier les factures. Eve (secrétaire de séance le 5 mai) dit avoir noté cette phrase verbatim. Michaël dit que c'est correct.
 - « VI. Points de décision, e) Budget (adoption) », 7^e point : Retirer « Quelques voix marmonnent, des sourcils sont froncés, et des regards confus se croisent, mais aucun vote n'est demandé. » en fin de point, parce qu'on doit être neutres dans nos perceptions donc il faut rayer cette partie.
 - Eve demande s'il est donc impossible de noter au PV les choses qui ne sont pas dites mais vues en séances.
 - Nicolas dit que non, parce que c'est flou et qu'on ne sait pas qui a dit quoi.
 - Severine indique que c'était elle qui avait eu cette réaction de confusion et de froncer les sourcils, car pendant que deux membres parents votaient et secondaient, elle essayait de comprendre le montant de mauvaise créance et demandait à Perrine d'où ça sortait et si elle en avait entendu parler les années d'avant. Mais Nicolas a voté, Richard a secondé, c'était terminé.



Severine répète qu'elle essayait de comprendre de quoi on parlait et qu'elle fronçait les sourcils parce que Perrine avait répondu ne pas savoir de quoi il était question avec cette mauvaise créance alors que cela faisait six années qu'elle était au CÉ.

- Eve ajoute qu'elle était dans le même état de confusion et avait parlé dans sa barbe pour dire qu'elle n'avait pas compris plusieurs informations sur le budget et la mauvaise créance du service de garde qui avaient été présentées.
 - Nicolas dit qu'il avait compris les grandes lignes, notamment que le CSSDM, après un certain montant, avait changé sa dynamique et avait demandé au service de garde que la situation ne pouvait pas continuer ainsi. Severine demande à Nicolas si c'est cela qu'il a voté. Nicolas répond que oui. Severine explique que ce n'est pas cela qui a été voté.
 - Michaël coupe l'échange pour dire qu'un PV devrait être fidèle à la discussion mais pas tout noter, d'indiquer les avenues tentées mais pas de noter les sentiments de tout le monde.
 - Eve propose de remplacer la phrase que Michaël proposait d'enlever par « Il y a une certaine confusion pour les membres » en début de point. Michaël propose plutôt « certains membres ».
 - Severine et Eve indiquent que dans des communications ultérieures au CÉ du 5 mai 2025, les membres qui avaient soi-disant compris lors du CÉ n'étaient pas capables de leur expliquer ce qui avait été voté ou que même que le budget du service de garde avait été adopté.
 - Perrine dit que cela sera discuté lors du CÉ extraordinaire du 28 mai 2025.
 - « VI. Points de décision, f) Plan de l'effectif 2025-2026 (adoption) », 2^e point : Remplacer « un autre enseignant » par « un membre du personnel ».
 - « VII. Parole..., b) Au service de garde (sondage) », 7^e point : Remplacer la phrase « Perrine indique à Stéphanie qu'elle perçoit sa réponse comme abrupte. » par « Perrine dit à Stéphanie que sa réponse est violente. »
 - Eve demande quelle est la procédure quand un membre demande une modification par courriel d'un PV à adopter mais est absent de la séance, en référence aux demandes que Stéphanie a envoyées par courriel en anticipation de son absence de cette séance du CÉ.

Perrine répond que proposer ces modifications est à la discrétion des membres présents, que si quelqu'un ramène un des points de Stéphanie, on peut le voter. Eve dit que ce n'est pas son rôle (à elle-même) de proposer les demandes de modifications d'autres membres, mais suggère qu'un autre membre propose les autres modifications demandées par Stéphanie.

Les autres membres présents ne proposent pas les autres demandes de modifications envoyées par courriel par Stéphanie.
 - Perrine indique que si on veut mettre le mot « violent », elle peut expliquer son expérience lors du CÉ du 5 mai. Severine mentionne que le pourquoi on s'est rendus là est important, particulièrement l'attitude exaspérée de certains membres quand des questions sont posées, et ce dès le 5 décembre 2024. Perrine indique que ce qu'elle dit est réfléchi et que le contexte est important, mais que comme Stéphanie est absente et ne peut expliquer sa compréhension du contexte, qu'elle ne veut pas parler à sa place.
- **Michaël propose que l'adoption du PV du 5 mai 2025 soit reportée à la prochaine séance régulière du CÉ.**

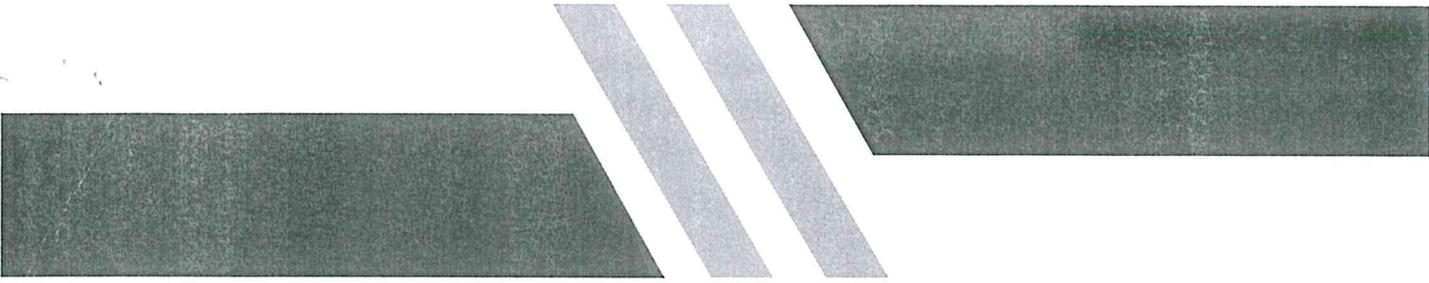
V. Mots de la présidence

19 h 08

a) Communication et rôles des membres au sein du CÉ

19 h 08

- Perrine distribue le document papier « Le Conseil d'établissement en bref » (voir [Annexe 1](#)) qu'elle a préparé en collaboration avec Nicolas. Nicolas souligne qu'il a fait un gros 10% et remercie Perrine.
- Perrine lit l'infographie et explique que celle-ci permet de faire un état des lieux et un rappel des différents rôles, mandats et pouvoirs des membres d'un CÉ et du CÉ en général. Elle souligne qu'elle essaie de faire respecter les règles de conduite, surtout dernièrement avec ses nombreux échanges de courriels.
- Étant donné le haut volume de courriels échangés, Perrine demande que les courriels des membres du CÉ adressés à la direction passent par elle et qu'elle sera notre porte-parole auprès de la direction. Magali exprime son accord.
- Perrine demande que Nicolas s'assure de faire respecter les temps de parole pendant les séances du CÉ par rapport à ce qui est prévu, et qu'elle s'assurera que chacun puisse exposer ses points de manière constructive, pour faire avancer la situation de l'école, et ce, sans faire de bâillon.
 - Michaël demande s'il y aura des tours de parole.
 - Perrine dit qu'elle ne fera pas de totem de parole.
 - Michaël rappelle que Perrine, Nicolas et lui ont eu une rencontre et discuté et convenu du tour de parole, mais que la discussion semble avoir évolué. Il rappelle qu'il y a eu des tensions dans les dernières séances du CÉ et souhaite qu'un de la parole puisse être utilisé comme solution pour éviter les prises de parole hors tour.
 - **Michaël propose qu'on écrive les tours de parole pour que chacun s'exprime à son tour.**
 - Magali trouve que cela serait artificiel et protocolaire, et suggère d'utiliser notre intelligence comme adultes.
 - Perrine propose le vote par rapport à la proposition de Michaël.
 - Nicolas propose de simplement lever la main.
 - Perrine soutient cette approche et d'utiliser notre civilité et savoir-faire.
 - Eve déclare qu'elle est un membre qui a interjeté hors de son tour de parole lors de la séance précédente (5 mai 2025) et suggère de suivre les points 5.1 e) et f) de la Régie interne du CÉ qui indiquent que la vice-présidence est responsable du temps de discussion et que la présidence du CÉ est responsable de modérer les discussions lors des séances du CÉ.
 - Nicolas demande des clarifications par rapport au processus de tour de parole, s'il s'agit de faire un tour de table. Perrine précise que l'idée de Michaël est de noter les noms sur une feuille qui listerait l'ordre du tour de parole. Nicolas dit que la discussion avec Michaël et Perrine avait été que son rôle soit de faire respecter le tour de parole, mais pas forcément de noter les noms sur un papier.
 - **Perrine propose à nouveau le vote par rapport à la proposition de Michaël. Nicolas appuie la proposition. Perrine demande si quelqu'un seconde. Personne ne seconde, donc pas mis au vote et la proposition est refusée.**
 - Perrine conclut en demandant à Nicolas de s'assurer de faire respecter le tour de parole pendant les séances du CÉ et d'intervenir en cas de problème dans la communication.

- 
- Aude demande quelle utilisation sera faite de cette infographie, si le document sera distribué aux parents. Severine remercie Perrine pour l'infographie et propose qu'elle soit mise au babillard de l'école avec l'adresse courriel du CÉ, pour que tout le monde sache à quoi sert et ce que fait le CÉ. Aude propose de la mettre dans l'infolettre de juin à l'attention des parents ainsi que dans la convocation de l'assemblée générale des parents à la rentrée l'an prochain. Elle suggère aussi que Nicolas et elle fassent quelque chose avec cette infographie à l'OPP.
 - Michaël ajoute qu'il souhaite nommer un point important par rapport à la communication du CÉ. Il rappelle que nous avons tous suivi une formation sur la communication, comme membres du CÉ, et que les membres parents ont été choisis pour siéger au CÉ pour faire avancer les choses et se mobiliser, mais qu'il y a des façons de le faire. Michaël dit être dans une réflexion et avoir parlé avec Perrine et Nicolas pour ne pas répéter les expériences de communication récente. Il rappelle qu'il y a des règles d'or à savoir, et qu'il faut être capables de s'exprimer en apportant des propositions. Il nomme que c'est correct que les membres parents soient en désaccord ou aient des questions ou des propositions, mais d'amener la discussion de manière constructive, pour que la discussion soit plus facile, positive et harmonieuse, pour éviter de recevoir certains commentaires et plutôt en amenant des suggestions.
 - Aude répond que c'est normal parfois en tant que parents de demander comment certaines choses marchent parce qu'on ne sait pas, et que les membres parents peuvent avoir des questions sans avoir de solutions, mais qu'on n'obtient pas forcément de réponses constructives, qu'on se fait parfois dire que « c'est comme ça », et que recevoir ce genre de réponses nous donne l'impression que notre question est « banalisée ». Qu'il n'y a pas de mauvaise question et que les réponses aussi devraient être constructives. Michaël dit qu'il est d'accord.
 - Severine ajoute qu'elle n'a pas le sentiment depuis le début de son mandat au CÉ que les membres parents aient abordé des points sans rechercher des solutions ou sans amener des propositions, qu'il y a beaucoup de parents engagés, que les réponses de la direction laissent parfois à désirer, et que les échanges n'ont pas lieu juste autour de la table du CÉ. Qu'il y a les séances du CÉ et tous les échanges du CÉ en dehors. Severine dit avoir reproché plusieurs fois à Michaël de ne pas avoir répondu à ses courriels et questions, et que cela influence sa disposition et les questions qu'elle pose lors des séances du CÉ. Elle souligne que la dynamique n'est pas « les parents contre l'équipe-école ». Mais que c'est un tout, et que l'exaspération, les soupirs, et le fait de ne pas nous répondre contribuent aussi à l'état de la communication. Qu'elle a écrit encore une fois un courriel la semaine précédente qui n'a pas eu de réponse, et que quand on ne nous répond pas, pour elle, c'est un manque de respect.
 - Eve ajoute dit avoir beaucoup de mal à entendre la perception de Michaël parce que c'est exactement de cette façon qu'elle perçoit la manière dont il communique avec certains membres parents. Eve trouve incohérent le fait que Michaël dise qu'il y a des façons de communiquer, qu'il faut être ouverts aux discussions, qu'on est là pour trouver des solutions, et le fait que dans son courriel de vendredi nous convoquant au CÉ extraordinaire, Michaël dise que si la discussion ne se conforme pas à son interprétation du point à l'étude il mettra fin à la réunion (car il en sera l'hôte sur Teams), donc qu'il fait une menace de bâillon. Eve dit ne pas voir où est son ouverture à la communication. Et qu'en plus Michaël semble avoir une interprétation différente du point qui est à l'ordre du jour du CÉ extraordinaire envoyé par la présidente du CÉ et de ce qui va y être discuté. Eve rappelle que cela ne fait pas partie du rôle du directeur de l'école de décider de ce qui peut être discuté lors de la séance, mais que c'est le rôle de la présidente du CÉ de s'assurer

que l'on discute de ce qui est à l'ordre du jour et qu'on respecte le décorum. Eve ajoute que ce n'est pas la seule fois où elle a l'impression que la discussion que certains parents membres essaient d'avoir avec lui se retrouve plus fermée qu'ouverte, et que ça explique aussi pourquoi ces derniers demandent des éclaircissements sur des éléments discutés lors de précédents CÉ. Eve dit qu'elle trouve ironique que Michaël amène ce point parce qu'il décrit exactement la façon dont elle se sent de son côté. Et que son but est qu'on arrive à mieux, qu'on arrive à s'entendre, pas forcément qu'on soit d'accord sur tout, mais qu'il y ait une ouverture à la conversation. Eve rappelle que les parents membres posent des questions pour essayer de comprendre et que ça fait partie de leur rôle de demander des comptes et d'apporter des interprétations différentes dans ce qui leur revient comme responsabilités. Eve demande à Michaël s'il veut commenter.

- Michaël dit qu'il en parlera plus tard avec Nathalie Lévesque, que le CÉ a un rôle à jouer et des responsabilités, que des lois nous régissent, et que le but est d'avancer ensemble.
- Eve dit que certains membres parents lui ont en effet rappelé les règles de la Régie interne parce qu'elle n'était pas respectée, par exemple qu'il a fallu demander plusieurs fois que l'ODJ des prochaines séances du CÉ soient envoyé aux parents. Eve dit ne pas accepter la présentation que Michaël fait selon laquelle les choses sont à égalité entre lui et ces membres parents [par rapport aux problèmes de communication].
- Michaël dit que le CÉ précédent s'est mal passé, et que son but est de trouver quoi faire pour que les choses se passent mieux. Eve dit qu'on devrait tous appliquer nos propres conseils ; Michaël est d'accord.

VI. Points de décision

19 h 32

a) Journées pédagogiques 2025-2026

19 h 32

- Michaël lit le document pré-envoyé qui liste les activités déterminées par Stéphanie pour les journées pédagogiques, notamment en prenant en compte les souhaits exprimés par les parents dans le cadre du récent sondage sur le Service de garde (SDG). Il présente les activités et différents prix. Le but était de distancer des activités dans le temps pour que le coût financier ne soit pas trop lourd. Il y a quatre sorties extérieures qui sont donc les plus chères. Les activités sont variées. Michaël décrit le calendrier. Il y aura un peu plus d'activités culturelles, par exemple une sortie au Musée McCord.
 - Severine propose de regarder du côté du Conservatoire de théâtre pour des pièces de théâtre car elles sont de grande qualité ou pour faire venir des professionnels en théâtre pour monter des pièces avec les enfants. Michaël répond que l'école a déjà fait des démarches et exprimé de l'intérêt auprès du gestionnaire de l'école secondaire Robert-Gravel. Magali ajoute qu'avec sa classe, ils ont assisté à des répétitions générales de pièces de théâtre, aussi de grande qualité, cependant elle ne sait pas par rapport au SDG. Michaël ajoute que des clowns est aussi venu pour animer un atelier de clownerie auprès des classes de DAU et se sont déplacés sur la cour, et que Jeunesses Musicales n'est pas loin donc qu'ils peuvent y aller à pied. Et il indique qu'ils se sont déjà posé la question pour plusieurs théâtres alentour mais qu'il y a plusieurs pièces qui sont pour les adultes.
 - Aude propose les **s**, Nicolas seconde. Pas de vote demandé. Sorties adoptées.

↳

du journées pédagogiques 2025-2026

b) Consultation des élèves

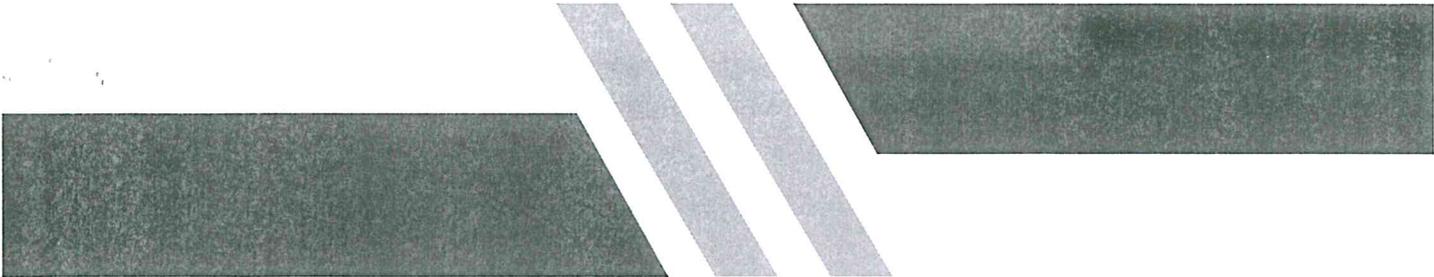
19 h 36

- Perrine a préparé un document avec Nicolas qu'elle montre séance tenante. Nicolas souligne que Perrine fait un excellent travail.
- Le but de cette consultation est de sensibiliser les élèves à l'inclusion. Michaël, Perrine et Nicolas ont choisi le thème de l'inclusion en général et en particulier l'inclusion des enfants des petites classes dans les grandes classes, et de recueillir et valoriser la parole de chacun via une fresque collective. Le moyen utilisé est une photo-voix. Ils ont utilisé des photos générées par l'intelligence artificielle (IA) et demander aux enfants de mettre des étiquettes qui répondent aux questions : « Que pourrais-tu faire pour aider ? » et « Que vois-tu sur cette photo ? ». Les enfants pourraient coller des messages avec des gommettes (pâte collante bleue) sur la fresque pour exprimer leurs points de vue. Nicolas a suggéré qu'on ajoute un exemple sur la fresque pour donner une idée de comment faire. Perrine liste les fournitures requises.
- Michaël dit qu'on peut utiliser un babillard (à déterminer) et quel genre d'étiquette on pourrait utiliser. Severine suggère des post-it. Perrine dit de voir ce qu'on peut faire en fonction des ressources disponibles en juin. Michaël et Magali disent que chaque enseignant choisira les modalités du déroulement de cette activité.
- Michaël demande si on peut envoyer un procédurier aux enseignants ; Perrine en a préparé un et le décrit.
- **Aude propose. Eve seconde. Perrine demande si quelqu'un demande le vote. Personne ne demande le vote. Le format de la consultation est adopté.**

c) Modification du Point 3.1 de la Régie interne

19 h 43

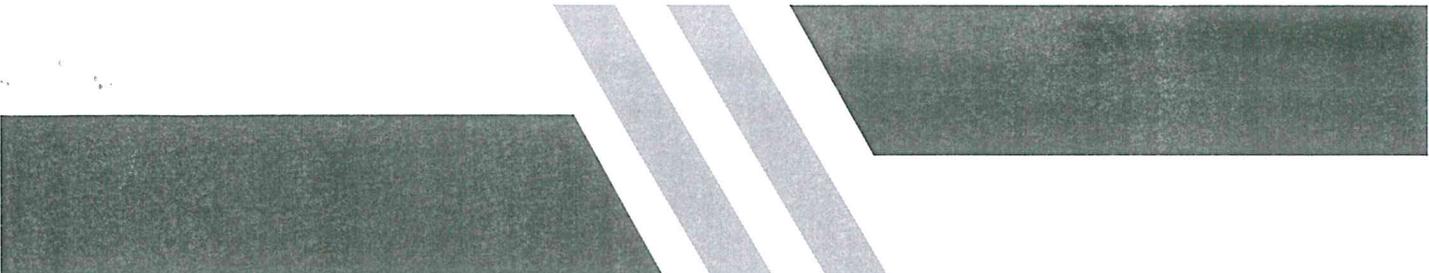
- Eve rappelle le point 3.1 de la Régie interne, et propose de remplacer "48 heures" par "sept jours", pour aligner la Régie interne du CÉ sur l'Article 162 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule depuis maintenant plus d'un an que "L'ordre du jour d'une séance et les documents qui l'accompagnent doivent être transmis aux membres au moins sept jours avant la tenue de la séance".
 - Perrine et Severine rappellent que, de toute façon, la LIP prévaut sur notre Régie interne.
 - **Eve a fait la proposition. Severine seconde la proposition. Perrine demande si quelqu'un demande le vote. Personne ne demande le vote. La modification du Point 3.1 de la Régie interne du CÉ est adoptée.**
 - Par conséquent, les premières phrases du point 3.1 de la Régie interne sont désormais :
" 3. AVIS DE CONVOCATION
1. SÉANCE ORDINAIRE
Dans le cas d'une séance ordinaire, le projet d'ordre du jour et les documents pertinents sont transmis par la direction de l'École ou la présidence du CÉ aux membres au moins sept jours avant la tenue de la séance. [...]"
(Soulignement ajouté pour mettre l'emphase sur la modification.)
- Magali demande si, dans notre Régie interne, on peut prévoir une heure de fin maximale pour nos CÉ pour éviter des heures tardives de fin. Elle ajoute que des discussions de deux ou trois heures finissent par créer de la fatigue et ne pas être nécessairement constructives.
 - Severine dit que l'ODJ de la séance du 5 mai 2025 était beaucoup trop long et ça aiderait si on avait plus de CÉ.
 - Perrine dit que le point 12.2 de la Régie interne indique que la clôture de la séance peut être proposée quand tous les sujets à l'ODJ ont été traités, mais que grâce au point 12.1 il est possible de proposer un ajournement de la séance.

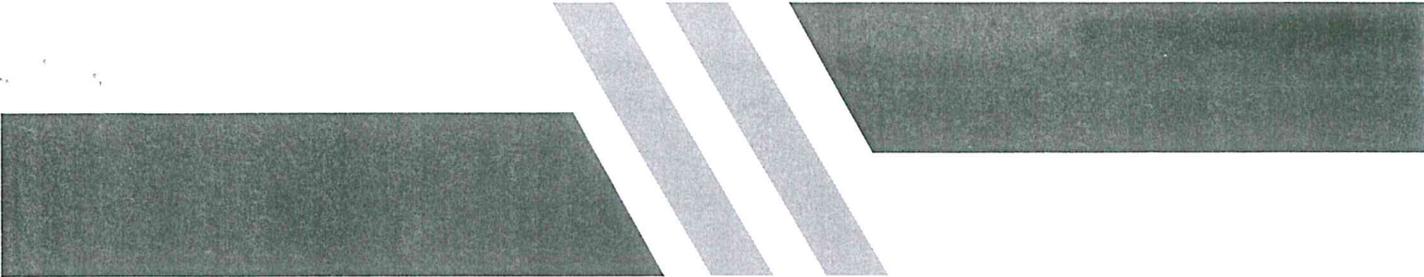
- 
- Nicolas propose que deux séances régulières du CÉ soient ajoutées l'année prochaine. Magali et Severine secondent.
 - Sur ce même point, Eve demande s'il serait envisageable de débiter les séances du CÉ plus tôt.
 - Magali souligne que les horaires actuels rendent difficile de trouver des volontaires de l'équipe éducative qui s'engagent pour participer au CÉ.
 - Aude suggère que certains CÉ (par exemple, pas celui où le CÉ vote le budget) soient organisés en ligne pour aider.
 - Severine a lu les PV des précédentes années et a remarqué que cela avait été proposé plusieurs fois sans succès.
 - Michaël indique que le CSSDM avait envoyé des directives après la COVID qui disaient que les séances du CÉ devaient se vivre en personne, et de prévoir la double modalité [en personne et en ligne] en cas d'absence prévue qui ne permettrait pas d'avoir le quorum.
 - Perrine mentionne que la LIP prévoit que les séances puissent être tenues à distance mais que la direction de l'école doit être présente dans les locaux pour que le CÉ puisse se tenir.
 - Eve demande quel article de la LIP indique ceci.
 - Michaël dit qu'il va nous revenir sur ce point.
 - Perrine dit qu'elle fera un suivi.

d) Avis de convocation à la séance extraordinaire du CÉ le 28 mai 2025 (adoption)

19 h 53

- **Severine a demandé ce point et propose que l'avis de convocation initialement envoyé par Perrine pour la séance du 28 mai 2025 soit adopté**, mais laisse la parole à Perrine.
- Perrine dit avoir envoyé beaucoup de courriels sans recevoir de réponse de la direction, dans lesquels elle rappelait les lois relatives au CÉ extraordinaire. Elle rappelle ces lois : Le directeur n'a pas le pouvoir de modifier unilatéralement l'avis de convocation ni l'ordre du jour fixés par la présidence pour une séance extraordinaire d'un conseil d'établissement. Selon la LIP, la convocation doit être transmise telle quelle aux membres et l'ODJ est généralement fixé par la personne qui convoque la séance.
 - Perrine rappelle que la convocation a été faite par deux membres, soit Severine et Perrine. Donc que les éléments de la convocation et de l'ODJ ne pouvaient pas être modifiés sans leur accord. Perrine dit que Michaël n'a pas envoyé l'avis de convocation tel quel mais un autre, et avec un ordre du jour modifié, en mettant le nom de Perrine dessus. Perrine indique qu'elle n'était et n'est pas d'accord avec ces modifications, donc qu'elle aurait voulu que son nom ne soit pas inscrit sur quelque chose auquel elle n'a pas consenti.
 - Perrine rappelle que toute modification doit se faire en collaboration, pas unilatéralement, et que cette pratique vise à respecter la Régie interne et le principe d'autonomie du CÉ tel que défini dans la LIP. Il n'y a pas de dynamique de subordination mais de collaboration.
 - Cette façon de faire de la direction a créé beaucoup de travail à Perrine, qui a dû vérifier qu'elle agissait bien dans son rôle, ne faisait pas d'ingérence au CÉ et ne dépassait pas ses fonctions. Pour ce faire, elle a contacté la Présidente du Comité de parents du CSSDM (CP), Mme Kiléka Coulibaly, qui a confirmé que Perrine était dans son droit et dans son rôle, qui a elle-même confirmé auprès de la secrétaire générale (SG) du CSSDM. Perrine a également contacté les services juridiques du CSSDM pour vérifier que les démarches qu'elle effectuait étaient conformes à la LIP et à son rôle.

- 
- L'ODJ et les éléments de la convocation que la direction de l'école a envoyés aux parents de l'école n'étaient pas ceux que Perrine avait envoyés, ce qui ne respecte pas l'autonomie du CÉ, ni le rôle de la présidence du CÉ, ni la collaboration.
 - Nicolas demande des éclaircissements et quel est l'ODJ.
 - Severine suggère de voir le courriel que Perrine a envoyé avec l'avis de convocation et l'ODJ.
 - Nicolas indique qu'il pensait que l'ODJ était « Retour sur le budget du SDG ».
 - Severine dit que non, cela n'est pas l'ODJ originel envoyé, et rappelle qu'elle a posé des questions précises dans sa demande de CÉ extraordinaire, qui devraient s'être retrouvés dans l'ODJ. Severine récapitule les grandes lignes des informations parfois imprécises discutées lors du CÉ du 5 mai 2025. Elle dit que les documents financiers n'avaient pas été distribués avant la séance, qu'on a apparemment « adopté quelque chose qui n'est pas correct », que la mauvaise créance n'avait jamais été divulgué au CÉ avant (dans aucun des PV des années passées qu'elle a pu lire non plus), et que le but du CÉ extraordinaire est de s'assurer d'avoir des informations claires, que cela soit transparent et d'avoir une saine gouvernance. Elle mentionne que sa demande de CÉ extraordinaire a rencontré toutes sortes de résistances de la part de Michaël, qu'il n'a pas répondu à ses courriels et qu'il a envoyé un courriel au CÉ qui ne tenait pas compte de ses questions. Elle trouve que le manque de communication et les modifications à la convocation et à l'ODJ sont un manque de respect inacceptable. En plus, Michaël a modifié l'heure de fin de la séance extraordinaire sur l'ODJ initial, passant étrangement de 13h à 12h30, avec un début à 12h, et que c'était accompagné de la menace de couper la rencontre virtuelle.
 - Severine ajoute qu'elle a conscience des limites du CÉ, mais qu'elle souhaiterait plus de transparence. Elle s'adresse à Nathalie Lévesque pour lui indiquer que les parents membres auront fait ce qu'ils ont pu pour obtenir des réponses claires, mais que le cas échéant le CSSDM devra prendre ses responsabilités.
 - Nicolas dit qu'il avait compris que tous les points que Severine avait soulevés dans sa demande de CÉ extraordinaire allaient être discutés.
 - Severine répond que les parents qui ont reçu l'ODJ et avis de convocation modifiés ne sont pas au courant de ce qui a été discuté lors de la séance du 5 mai 2025, le PV n'étant pas encore en ligne, et que les modifications ne permettent plus de savoir qu'on parle d'une mauvaise créance d'un montant non divulgué mais important et que le CÉ a plusieurs questions précises. Qu'avoir ces informations va intéresser plus de monde.
 - Nicolas demande si l'intérêt est d'avoir plus de monde qui vienne au CÉ.
 - Severine dit que non, que la loi prévoit que l'ODJ et les éléments de la convocation envoyés par la présidence du CÉ ne doivent pas être modifiés par la direction mais envoyés tels quels. Mais qu'ils ont été modifiés avec un temps de rencontre écourté sans raison. Et que Perrine a envoyé un courriel à Michaël avec les membres du CÉ en copie pour lui signifier son désaccord avec les changements qu'il a faits, mais que Michaël en a fait fi et a envoyé son ODJ modifié aux parents. Severine trouve que c'est un problème.
 - Severine rappelle que le but du CÉ extraordinaire est d'obtenir des réponses et des informations précises. Elle dit que les éléments discutés ont été adoptés, mais doute que tous les membres parents aient réellement tout compris.
 - Perrine intervient pour reporter cette discussion au CÉ extraordinaire.
 - **Eve seconde la proposition de Severine** en insistant sur le fait que les éléments de la convocation et l'ODJ envoyés par la présidence du CÉ n'auraient pas dû être modifiés par



la direction mais transmis tels quels aux parents, que la durée prévue de 12h à 13h auraient dû être gardée telle quelle, et que la direction n'avait pas lieu de réduire les questions que certains membres parents se posaient et qui étaient listées dans la convocation originelle envoyée par Perrine à un simple « retour sur le budget du service de garde ». L'ODJ originel était « Situation financière du service de garde », et ce qui a été demandé était une liste de questions précises et plusieurs documents qu'elle dit que le CÉ n'a pas reçu et n'aura probablement pas d'ici la séance extraordinaire. Eve dit que la direction a remis en question la demande de CÉ extraordinaire alors qu'elle a été formulée par un membre, appuyée par un autre, et transmise par la présidence du CÉ. Et qu'en plus, son courriel aux membres du CÉ mentionnait « non, on ne va pas parler de ça », « d'emblée, je vous dis tout de suite que... », et « si la discussion n'est pas conforme à l'ODJ, je mettrai fin à la rencontre ». Eve dit à Michaël que ce n'est pas correct et que sa façon de recevoir et répondre à nos questions ferme la discussion et tente de nous réduire au silence. Mais que les discussions auront lieu quand même car couper la rencontre sur Teams ne va pas les empêcher.

- Michaël dit qu'il va répondre à nos questions.
 - Eve l'interrompt pour dire qu'il ne s'agit pas de questions. Michaël insiste. Eve aussi.
- Michaël dit qu'il convient du fait qu'il a manqué de collaboration avec Perrine.
 - Severine et Eve expriment leur désaccord avec cette déclaration.
 - Perrine demande que le tour de parole de Michaël soit respecté.
- Michaël explique qu'il n'a pas mis les quatre questions de Severine à l'ODJ parce que ce n'est pas réaliste de répondre à seulement ces questions et que d'autres questions vont émerger. Donc il a mis un titre global pour tout couvrir.
 - Michaël ajoute que le problème est l'interprétation de la loi qui semble différente entre lui et certains membres, et que le bâillon est par rapport au point de décision sur le budget que la direction vient apporter. Le but de la rencontre [du CÉ extraordinaire] n'est pas de prendre une décision ni de revoter le budget, ce qu'a également dit Mme Coulibaly. Le but est de répondre aux questions.
 - Michaël a préparé un document et l'a envoyé pour répondre aux questions de base et permettre au CÉ de comprendre des éléments avant la rencontre. Il souligne qu'il répondra à toutes les questions avec plaisir.
 - Michaël indique avoir jugé que, sur la base de ce document, 30 minutes pour la rencontre suffiraient. Il a cédulé la rencontre de 12h à 12h45 car c'est le maximum étant donné que des membres du personnel sur le CÉ ont des contraintes d'horaire, donc un CÉ d'une heure et demie était impossible.
- Perrine rappelle qu'elle avait déjà indiqué dans ses courriels à propos du CÉ extraordinaire que ce ne serait pas un CÉ décisionnel et qu'il n'y aurait pas de vote sur ce CÉ-là.
 - Perrine ajoute qu'en fonction des informations discutées lors du CÉ extraordinaire, et selon la LIP et la validation de la Présidence du CP et la SG, une résolution pourrait être déposée pour revenir sur un point qui a été adopté.
 - Perrine rappelle que Michaël était opposé au fait que la discussion se fasse dans le cadre d'un CÉ extraordinaire et qu'elle a dû envoyer la convocation étant donné ce refus. Mais que si un CÉ extraordinaire est demandé par un membre et que cette demande est appuyée, alors un CÉ extraordinaire doit avoir lieu, sans que quiconque juge de la raison ou compréhension. Et que l'ensemble des questions incluses dans la convocation qu'elle a envoyée devrait être transmis dans le courriel aux parents.

- Perrine, en tant que présidente du CÉ, ajoute souhaiter être co-hôte de la réunion sur Teams du 28 mai 2025 pour pouvoir garantir l'ouverture de la réunion, y compris en cas de problème technique.
- Enfin, comme il s'agit d'une séance où aucune décision ne sera prise, si des membres du personnel doivent quitter avant la fin de la rencontre, Perrine trouve que cela n'est pas un problème. La rencontre pourrait durer une heure ; l'important est de répondre aux questions posées par les membres.
- Severine revient sur la façon dont Michaël a dit « On a manqué de collaboration avec Perrine ». Elle invite celui-ci à lire le courriel que Perrine avait envoyé dans lequel elle demandait clairement que les éléments originels convoquant le CÉ ne soient pas modifiés. Elle rappelle qu'il n'a pas répondu aux courriels de Perrine ni à ses courriels à elle. Donc le manque de communication n'était pas partagé.
 - Michaël répond qu'il a sa part de responsabilité.

VII. Points d'information

20 h 17

a) Recours collectif

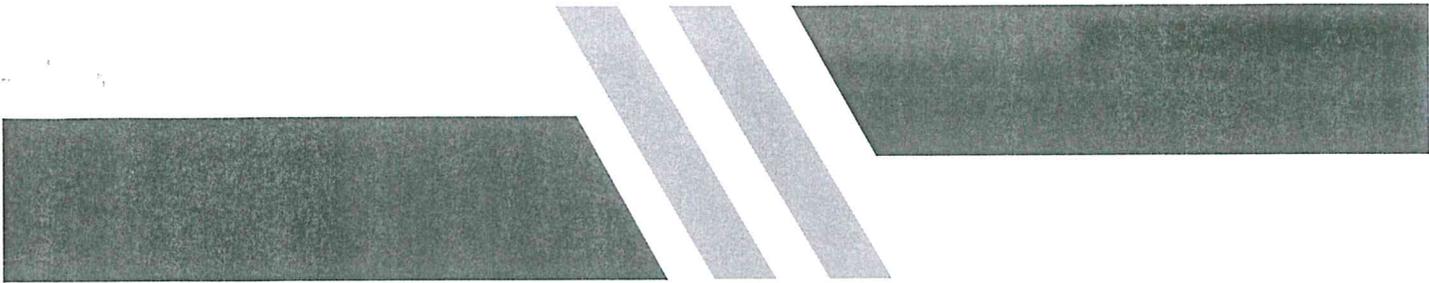
20 h 17

- Michaël transmet au CÉ la bonne information sur le recours collectif, notamment sur comment le montant de 7 000 \$ peut être géré et utilisé. Après avoir contacté le service des finances, ce montant doit être utilisé exclusivement pour couvrir les frais d'élèves en situation de besoin financier. Le montant est déposé dans le Fonds 9 et c'est la direction, et non le CÉ, qui déterminera quoi faire en fonction des factures impayées et des situations des familles.

b) Projet éducatif

20 h 20

- Michaël a transmis plusieurs documents. L'année passée, des objectifs et moyens avaient été adoptés et des actions ont été posées. Une discussion avec Nicolas et Perrine a permis d'établir un tableau sommaire. Les classes de DAU sont incluses avec les classes régulières, et chacun a des objectifs spécifiques tout en s'adaptant en fonction des actions posées. Il y a eu des rencontres en décembre et le 26 mars. Les enseignants se sont rencontrés en cycle et ont fait état de la situation, vont évaluer et discuter en rencontre en juin si les objectifs ont été atteints et quoi faire. Document « résumé-référence » et tableau sur ce que l'équipe a fait ressortir de ce qu'ils ont vécu (ou pas !). Ce projet éducatif est adopté jusqu'en 2027, et mentionne les objectifs et les moyens. Les actions sont à choisir par les enseignants.
 - Perrine demande si des résultats ont été mesurés.
 - Michaël dit que non parce c'est difficile d'évaluer parce que des compétences différentes sont évaluées à l'étape 1 par rapport à l'étape 2. Il faudrait tout évaluer à chaque étape pour pouvoir comparer. Les enseignants choisissent quand ils veulent évaluer les compétences. Ils doivent les évaluer deux fois par année, et toutes les évaluer dans l'année. Donc l'interprétation des résultats ne permet pas de comparer entre étape 1 et étape 2. L'année prochaine, on comparera avec cette mesure de la fin de l'année précédente pour voir s'il y a une amélioration.
 - Perrine demande si les mesures, moyens et actions ne changeront pas tant que cette comparaison ne sera pas faite.
Michaël dit que les actions évolueront, mais pas les moyens. Mais les enseignants peuvent modifier des activités.
Magali ajoute qu'ils ont organisé des ateliers inter-cycles et les ont ciblés sur des projets pas forcément alignés sur le projet éducatif mais en fonction des lacunes



des élèves et leurs résultats, pour renforcer où il y avait besoin. Mais pour le 2^e cycle, comme ils ont choisi de mettre du temps sur un projet de lecture à voix haute (« Lis avec moi »), ça leur a pris du temps du projet éducatif en maths. Les enfants ont participé à cette activité donc ça a grignoté du temps sur l'atelier sur les mathématiques. Le bilan sera fait fin juin en comparant les résultats, et la remédiation et le renforcement se feront à la rentrée prochaine.

c) Résultats SEJ

20 h 20

- Michaël distribue un tableau « Résultats SEJ » résumant les résultats des élèves de 4^e année et de 6^e année au niveau du Ministère (MEQ). Voir le document en [Annexe 2](#).
- Description : La partie du haut représente les prédictions de réussite à l'épreuve (toutes matières) de 2024-2025 pour les élèves de 6^e année d'une part et les élèves de 4^e année d'autre part, avec répartition des élèves (en nombre et en proportion) par intervalles de risque (risque élevé de 0% à 59%, risque moyen de 60% à 65%, risque faible de 66% à 69%, et sans risque au-delà de 70%). La partie du bas comprend les résultats de 2022-2023 et de 2023-2024 par matière, soit mathématiques et français, pour tous les élèves de 6^e, par groupe-repère, et avec les proportions d'élèves par intervalle de risque (échelle similaire).
- Michaël explique que les résultats sont excellents. Il précise qu'il a exclu les classes DAU des statistiques, donc les résultats sont uniquement des classes « du régulier ».
- Pour les prédictions, il décrit le nombre et la proportion d'élèves par niveau de risque.
- Résultats 2023-2024 vs. 2022-2023 :
 - de maths – le 4.5% est 1 élève. Pourcentage très bon pour notre quartier. Severine souligne qu'on a de bons enseignants.
 - de français – Aussi de très bons résultats. Le français n'est pas toujours la première langue des élèves. Quelques élèves ont des plans d'intervention.
- Perrine demande si les résultats aux examens du Ministère sont communiqués aux parents. Severine et Eve disent que non, de mémoire, d'après leurs accès aux comptes Mosaic pour leurs enfants. Michaël indique qu'ils devraient y être.
- Perrine remarque que les résultats en maths sont meilleurs qu'en français. Les enseignants se sont outillés pour répondre aux défis en maths des enfants.
- Perrine demande si des membres souhaitent ajourner la séance vu l'heure. Les membres souhaitent continuer jusqu'à 21h si possible.

d) Confinement

20 h 30

- Michaël a sondé l'équipe-école. L'entièreté de l'équipe ne souhaitait pas vivre une activité de confinement. Au primaire, ce n'est pas recommandé. Au niveau légal, comme l'équipe ne la propose pas, Michaël apporte le point quand même au CÉ car la question avait été soulevée plusieurs fois dans le passé.

e) Comité anglais

20 h 32

- Aude, Eve et Richard se sont concertés pour amener deux propositions au CÉ
 - 1. Aude explique qu'Eve se propose pour prendre en charge l'organisation d'une activité de « English Trivia Night » avant la fin de l'année, pour les enfants de 5e et 6e années et peut-être 4e année qui souhaiteraient y participer, sur l'heure du service de garde. Cette activité serait un beta-test pour l'année prochaine, avec pour but d'injecter un peu plus d'anglais sous forme ludique.

- L'activité serait un quiz auquel répondraient des équipes de 3 à 5 élèves (en fonction du nombre de participants) avec des questions sur des thèmes que les enfants aiment et sur lesquels ils ont des connaissances : 1) personnages de jeux/séries télé, 2) trucs cool de Science et 3) animaux. Il y aurait 10 questions par thème et chaque thème serait une ronde de jeu. Les bonnes réponses de chaque équipe seraient comptabilisées et un classement serait établi et partagé avec les équipes entre les rondes pour créer du suspense et un peu de compétition. Au moins un parent aiderait pendant le comptage entre les rondes. Durant ce temps, on animerait un mini-débriefing pour que tout le monde échange sur leur expérience, comment ça s'est passé, les questions difficiles, etc. et leur laisser un peu de temps pour discuter en équipe. Et à la toute fin, l'équipe avec le plus de points gagnerait.
 - Eve aurait besoin d'accéder au gymnase et d'utiliser un grand écran pour y projeter le PowerPoint du quiz (idéalement avec du son, et amènerait le reste des fournitures et outils.
 - Elle va se rapprocher de Stéphanie pour voir avec elle quelle organisation est possible pendant les heures du service de garde. Michaël suggère de voir aussi en fonction des autobus scolaires.
 - Perrine propose d'ajourner cette discussion au prochain CÉ et demande à Eve et Stéphanie de revenir avec une proposition plus précise.
- 2. Richard est absent, mais Eve et Aude décrivent le fait que la discussion du Comité anglais a porté sur la détermination de critères d'évaluation qui nécessiterait une collecte de multiples données et qui prendraient en compte les objectifs pédagogiques, le niveau moyen (et les différents niveaux) en anglais attendu dans les écoles secondaires (y compris privées), la perspective et l'expertise des enseignants...
- Perrine propose d'ajourner cette discussion au prochain CÉ.

f) Sécurité aux abords de l'école

20 h 38

- Severine a envoyé aux membres du CÉ une proposition de lettre à adresser aux élèves de l'arrondissement qui leur demande de l'aide pour sécuriser l'intersection Boul. Saint-Joseph et rue de Bullion. Avec l'accord du CÉ, le courriel pourra être envoyé au nom du CÉ par la présidence.
- Magali a repéré une coquille : « traverse » au lieu de « traversée ». Severine fera la correction avant l'envoi.
- Les membres sont d'accord pour que le courriel soit envoyé.
- Perrine fera le suivi à ce sujet.

VIII. Parole...

20 h 41

a) Aux enseignants

20 h 41

- Magali a besoin de l'approbation du CÉ pour 3 classes de DAV pour une sortie gratuite en bateau de traverse à Boucherville, au Vieux-Port, etc., pendant les heures scolaires, et vont dîner sur place. Gratuit pour les enfants, pas pour le transport des adultes (total de 90 \$ pour tous les adultes) mais ces frais peuvent être couverts par le fonds Sorties scolaires.
- Les membres approuvent la sortie.

b) Au service de garde

20 h 44

- Stéphanie est absente.

c) À l'OPP

20 h 44

- Aude fait un retour sur la soirée cinéma qui s'est bien passée. Organisée au gymnase pour cause de pluie. Franc succès, souligné par les membres.
- Michaël a trouvé que le cinéma au gymnase a favorablement changé la dynamique.
- Aude : les enfants étaient bien attentifs. Gros succès de la machine à popcorn !
- Severine souligne que plusieurs parents ont apprécié que le film soit projeté au gymnase pour plusieurs raisons.
- Aude : l'OPP va lancer plusieurs activités
- Perrine demande si l'OPP peut lui envoyer quelques photos sur ses activités pour les inclure dans son rapport annuel.

d) À la Communauté

20 h 46

- Maude souligne que la Maison d'Aurore organise :
 - une fête en extérieur avec une soixantaine de personnes. Il y aura le Réchaud-bus de la STM, une animatrice qui fera un spectacle avec des numéros préparés avec les intervenants de la Maison d'Aurore, de la nourriture, une chorale... Maude nous invite à y participer. C'est ouvert à tous !
 - Un atelier de présentation et de discussion parents-enfants le 16 juin 2025 sur la transition du primaire au secondaire, sur l'horaire, l'agenda et les changements etc., avec des élèves de l'école secondaire Jeanne-Mance, des élèves d'une école secondaire privée, et un membre de l'équipe de l'école secondaire Jeanne-Mance. Déjà beaucoup d'inscrits.

e) Déléguée au Comité de parents

20 h 48

- Eve revient sur les points discutés au Comité de parents du 25 mars 2025 :
 - Le projet de Loi 94 qui modifie la LIP pour renforcer la laïcité, notamment suite au cas de l'École Bedford,
 - Le fait qu'une importante portion de postes sont à pourvoir en psychoéducation, orthophonie, psychologie et conseil d'orientation.
 - Une réallocation de certains postes avait été décidée par le CSSDM
- Lors de la prochaine séance régulière du CÉ, Eve fera un compte-rendu de la séance du Comité de parents d'avril et de la prochaine séance prévue le 27 mai 2025.

IX. Prochaine rencontre et levée de la séance

20 h 51

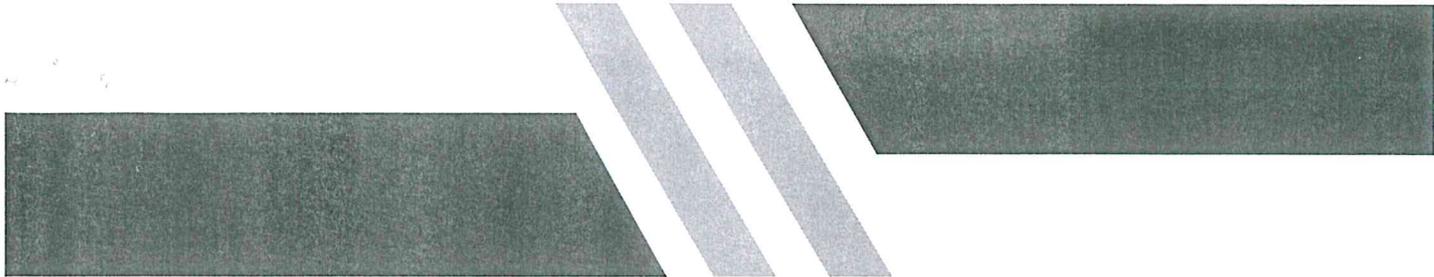
- Les prochaines rencontres du CÉ auront lieu le mercredi 28 mai 2025 (séance extraordinaire sur Teams) et le 9 juin 2025 (séance régulière en personne). Celle-ci sera la dernière séance régulière de l'année scolaire 2024-2025.
- Perrine propose la levée de la séance. Eve seconde. La séance est levée.



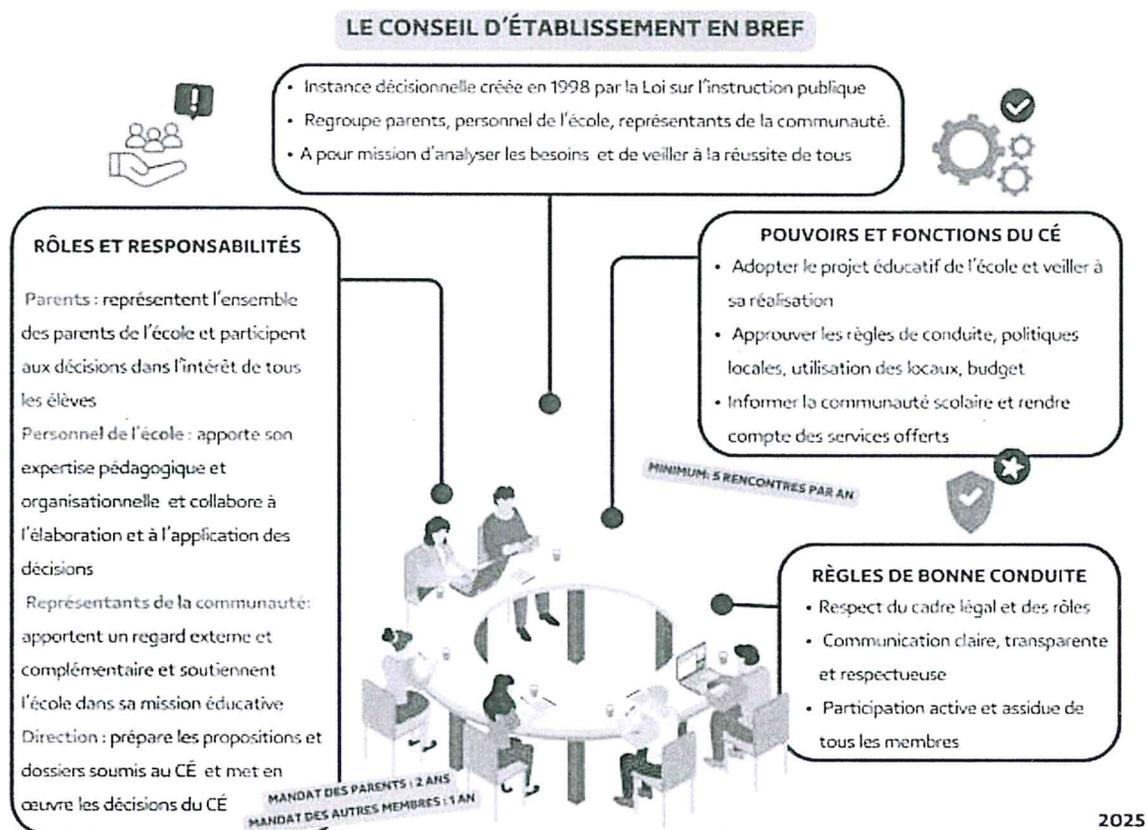
Michaël Fortin, Directeur



Perrine Vermeulen-Malrat, Présidente du CÉ



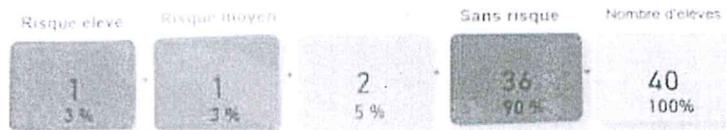
Annexe 1



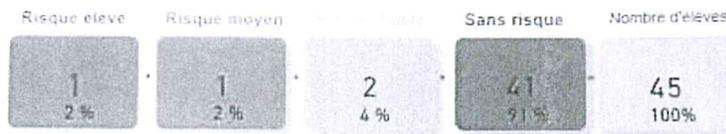
Annexe 2

Résultats SEJ

Prédictions de réussite à l'épreuve du MEQ – Écriture – 6^e année REG 2024-2025



Prédictions de réussite à l'épreuve du MEQ – Écriture – 4^e année REG 2024-2025



Mathématique – Résultat disciplinaire

Distribution des intervalles par matière et groupe-repère

● Critique ● À haut risque ● À moyen risque ● Sans risque

2023-2024 – Résultat final



2022-2023 – Résultat final



Français, langue d'enseignement – Résultat disciplinaire

Distribution des intervalles par matière et groupe-repère

● Critique ● À haut risque ● À moyen risque ● Sans risque

2023-2024 – Résultat final



2022-2023 – Résultat final

